

Avec MaPrimeAdapt'  
mon logement  
évolue avec moi



**MaPrimeAdapt'**

Ma vie change, mon logement s'adapte

JANVIER 2024

# Pourquoi adapter mon logement ?

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter votre logement pour rester chez vous en toute sécurité plus longtemps. Vous pouvez aussi réaliser des travaux en anticipation d'une future perte d'autonomie.

## QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Douche de plain-pied



→ Monte-escalier électrique



→ Volets roulants électriques

## Bon à savoir

MaPrimeAdapt' est **cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov')**.

## Quelle aide ?

MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de

# 50 ou 70 %

**du montant des travaux** (dans la limite d'un plafond selon la réglementation en vigueur).

## Pour qui ?

- Personne en **situation de handicap**
- Personne âgée de **70 ans ou plus**
- Personne de **60 à 69 ans sous condition de GIR** (GIR 1 à 6)
- Ayant des revenus modestes ou très modestes
- Résidant en France (métropole et Outre-Mer)
- Étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

## Quel accompagnement dans mes démarches ?

Vous serez accompagné par un **assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)**. Ce professionnel sera votre contact privilégié tout au long de votre projet.

# Les 5 étapes de mon parcours



1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour préciser mon projet.

Le conseiller France Rénov' me met en relation avec un **AMO habilité autonomie**.

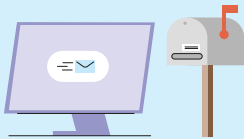
Je réalise avec l'AMO mon diagnostic logement autonomie pour déterminer mon projet de travaux et mon plan de financement.

2



3

Je dépose ma demande de subvention en ligne ou au format papier.



4

Je fais réaliser mes travaux par un artisan



5

Je reçois le versement de ma subvention.





Le service public pour mieux rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ?  
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil  
le plus proche de chez vous  
sur le site [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



par téléphone  
**0 808 800 700**

### France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches numériques ou administratives ?

Les agents France services peuvent vous assister dans votre demande d'aide.

[france-services.gouv.fr](https://france-services.gouv.fr)